

Fiche d'information sur le produit

COMMISSION DELEGATED REGULATION (EU) 2019/2016 with regard to energy labelling of refrigerating appliances

Supplier's name or trade mark: HKOENIG

Adresse du fournisseur: -

Référence du modèle: AGE6

Type d'appareil de réfrigération:

Appareil à faible niveau de bruit:	Oui	Type de construction:	à pose libre
Appareil de stockage du vin:	Non	Autre appareil de réfrigération:	Non

Paramètres généraux du produit:

Paramètre	Valeur	Paramètre	Valeur
Dimensions hors tout (millimètres)	Hauteur	378	Volume total (dm ³ ou l)
	Largeur	246	
	Profondeur	500	
IEE	250	Classe d'efficacité énergétique	G
Émissions de bruit acoustique dans l'air [dB(A) re 1 pW]	26	Classe d'émission de bruit acoustique dans l'air	A
Consommation d'énergie annuelle (kWh/an)	189	Classe climatique:	tempérée
Température ambiante minimale (°C) à laquelle l'appareil de réfrigération est adapté	16	Température ambiante maximale (°C) à laquelle l'appareil de réfrigération est adapté	32
Réglage hiver	Non		

Paramètres des compartiments:

Type de compartiment	Paramètres et valeurs de compartiment			
	Compartiment Volume (dm ³ or l)	Réglage de température recommandé pour un stockage optimisé des denrées alimentaires (°C) Ces réglages ne doivent pas être en contradiction avec les conditions	Pouvoir de congélation (kg/24h)	Defrosting type (auto-defrost=A, manual defrost=M)

			de stockage prévues à l'annexe IV, tableau 3		
Garde-manger	Oui	17,0	17	-	A
Stockage du vin	Non	-	-	-	-
Cave	Non	-	-	-	-
Denrées alimentaires fraîches	Non	-	-	-	-
Denrées hautement périssables	Non	-	-	-	-
Sans étoile ou fabrication de glace	Non	-	-	-	-
1 étoile	Non	-	-	-	-
2 étoiles	Non	-	-	-	-
3 étoiles	Non	-	-	-	-
4 étoiles	Non	-	-	-	-
Zone 2 étoiles	Non	-	-	-	-
Compartiment à température variable	-	-	-	-	-
Paramètres de la source lumineuse:					
Type de source lumineuse			-		
Classe d'efficacité énergétique			-		
Durée minimale de la garantie offerte par le fabricant: 24 mois					
Informations supplémentaires:					
Lien internet vers le site web du fabricant où se trouvent les informations visées au point 4 a) de l'annexe du règlement (UE) 2019/2019 de la Commission: -					